

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Actuellement la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
6, Place de Lattre de Tassigny	Mme JUNQUA 6, place de Lattre de Tassigny 25000 Besançon	47 842,00 F	20 %	9 568,00 F
TROISIEME SECTEUR				
2, rue Bersot	M. BARBIER 2, rue Bersot - 25000 Besançon	31 084,00 F	20 %	6 216,00 F
29, rue Mégevand	AGI/BIS 83, rue de Dole - 25000 Besançon	31 349,00 F	20 %	6 269,00 F
19, rue du Lycée	GESTRIM - 25, rue Proudhon - 25000 Besançon	140 547,00 F	20 %	28 109,00 F
34, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon - 25000 Besançon	31 560,00 F	20 %	6 312,00 F
45, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon - 25000 Besançon	15 229,00 F	20 %	3 045,00 F
47, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon - 25000 Besançon	16 445,00 F	20 %	3 289,00 F
12, rue Mégevand	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue - 25000 Besançon	44 102,00 F	20 %	8 820,00 F
78, rue des Granges	Me STEMMER Jean-Luc 3, rue du Prof. Weill - 69006 Lyon	32 587,00 F	20 %	6 517,00 F
62, rue des Granges	Mme ERNY Christiane 62, rue des Granges - 25000 Besançon	48 814,00 F	20 %	9 762,00 F
34, rue Bersot	M. MIROUDOT Ludovic 22, avenue de Montrapon 25000 Besançon	23 336,00 F	20 %	4 667,00 F
84, rue des Granges	GESTRIM - 25, rue Proudhon - 25000 Besançon	46 819,00 F	20 %	9 363,00 F
14, rue Mégevand	M. ou Mme TRUCHOT J.-Ch. 14, rue Mégevand - 25000 Besançon	22 499,00 F	20 %	4 499,00 F
7, rue des Martelots	AGI/BIS - 83, rue de Dole - 25000 Besançon	56 604,00 F	20 %	11 320,00 F
13 dossiers - TOTAL		540 975,00 F		108 188,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
QUATRIEME SECTEUR				
39, rue Renan	Copropriété 39, rue Renan Mme ROLLET Elisabeth - Syndic 39, rue Renan - 25000 Besançon	85 326,00 F	20 %	17 065,00 F
TOTAL GENERAL		674 143,00 F		134 821,00 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 1998, au chapitre 92.52.6572.82017.30100.

«M. LE MAIRE : Quels sont les résultats actuels ? J'ai vu cela quelque part mais Daniel ANTONY doit s'en souvenir : le nombre de dossiers traités, la longueur déjà réalisée, ce qui reste à faire, etc.

M. ANTONY : Fin 1997 : 5 400 m de façades, soit 400 façades, ont été ravalées, 32 MF de travaux exécutés dont 6 MF de subventions Ville. Il reste à effectuer jusqu'en 2004, 750 façades c'est-à-dire 13 000 m, cela représentera 11 MF de subventions Ville qui généreront 60 MF de travaux.

M. LE MAIRE : Donc c'est une opération intéressante pour tous, pour les touristes, pour les entreprises mais aussi pour la Ville elle-même, enfin moins pour son budget, mais c'est bien normal !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.